

# Le Parlement adopte un budget de 1.227,4 milliards pour 2017



L'assemblée nationale togolaise a approuvé mardi [la loi de finances 2017](#). Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 1.227,4 milliards de francs CFA, soit une progression de 21,61% par rapport au budget initial de 2016 et de 5,9% par rapport au collectif budgétaire 2016. Selon Sani Yayi, le ministre de l'économie et des finances, le budget va permettre au gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de sa politique de développement.

[La loi de finances 2017 va favoriser la poursuite de la mobilisation des recettes internes](#) en assurant l'élargissement progressif de l'assiette fiscale afin de desserrer l'étau sur les entreprises et permettre ainsi au secteur privé de jouer pleinement le rôle qui est le sien.

Le ministre Sani Yaya annonce que le gouvernement a consenti une baisse de 1% du taux de l'impôt sur les sociétés et a exonéré et/ou taxé à taux modéré les produits de consommation de base pour lutter contre la « vie-chère ».

De l'autre, l'assainissement des finances publiques sera poursuivi par la maîtrise et la recherche de l'efficacité des dépenses.

« A cet égard, il importe de rappeler l'effort consenti pour

limiter le solde budgétaire à -1,17% contre une norme communautaire de -3% ; ce qui permet de contenir l'évolution du taux d'endettement de notre pays projeté à 52,8% en 2021 », a indiqué le ministre Yaya.

46,8% des dépenses sont orientées vers les secteurs sociaux notamment, l'éducation, la santé, le développement socioéconomique de base et l'agriculture, l'eau et l'électrification rurale. L'accent sera mis sur le PUDC destiné à la mise en œuvre rapide des projets en matière d'infrastructures socio-économiques en milieu rural et semi-urbain.

Sani Yayi précise que le gouvernement est déterminé à créer un environnement propice pour l'accélération de la croissance économique et, par ricochet, la réduction sensible de la pauvreté des populations les plus vulnérables de notre pays grâce aux investissements sociaux prévus dans la présente loi de finances.

« Il s'engage à utiliser rationnellement les moyens que vous venez de mettre à sa disposition, par une observation rigoureuse des procédures budgétaires en matière d'exécution des dépenses, afin d'éviter l'accumulation d'arriérés et les dérapages préjudiciables à la dynamique engagée », a-t-il dit.